

SAS BREIZH UNITED

Maisdon sur Sèvre le 28 Juillet 2016

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

A partir du 1^{er} Août 2016,

Devenez sociétaire du capital social de la SAS BREIZH UNITED

La SAS Breizh United est une société par actions simplifiée à capital variable, créée en 2015 et détenue par l'ONG LE CLUB BRETON (ex No Waste) et ses membres fondateurs, créée fin 2015 autour de nos domaines de prédilection :

- **TUATHAC** pour les sports "outdoor" comme la trail, le running, le VTT ou les sports de montagne,
- **GM5C** pour les sports "collectifs, comme le basket, le hand et le volley.
- **Lancement** d'une Box du « Midi Breton » pour goûter, comprendre et apprécier les saveurs du Midi Breton.
- et quelques autres projets tenus secrets, mais toujours d'intérêt général breton et dans le but de soutenir l'ONG.

- **L'OBJECTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL :**

La création de la sas Breizh United poursuit un seul et unique objectif, celui de permettre à l'ONG LE CLUB BRETON de trouver des fonds pour financer ses actions sur le terrain et monter des projets solidaires et environnementaux, conformément à l'objet de notre association.

SAS BREIZH UNITED

- **L'INDÉPENDANCE D'ESPRIT ET LA LIBERTÉ D'ACTION :**

La création de ces Breizh United répond à notre volonté de conserver notre liberté d'actions et de paroles, et donc se priver volontairement des subventions publiques qui malheureusement tendent à imposer un rapport de soumission et un discours convenu, parfois contraire aux volontés des associations ainsi subordonnées.

Notre liberté est notre bien le plus précieux et nous entendons la conserver quitte à rendre plus difficile le lancement de notre association, mais les modèles des "Sea Shepherd" et de "Greenpeace" ou celui du "WWF" nous démontrent que c'est possible !

- **LA NÉCESSITÉ DE MOBILISER :**

Mais comme dans toute construction humaine, seul on ne peut aller loin et il nous faut mobiliser les énergies et les bonnes volontés pour nous aider à concrétiser ce beau projet social et environnemental.

Sans le concours des banques qui ont abandonné depuis belle lurette leur rôle premier de financement de l'économie, solidaire qui plus est, il nous faut faire appel à l'épargne publique et proposer aux bretonnes et aux bretons (mais pas que), qui partagent nos valeurs et croient dans LE CLUB BRETON, de soutenir concrètement le développement de notre initiative et devenir sociétaires en prenant une part ou plusieurs au capital social de Breizh United.

POUR A TERME, CRÉER UN ATELIER DE CONFECTIION 100% BRETON !?

Nous caressons un rêve, un espoir, celui de pouvoir créer grâce à vous, grâce à votre mobilisation, notre propre atelier de confection ici en Bretagne dans le midi breton, utilisant les dernières technologies en matière de confection d'articles de sportswear, sublimation couture ultra sons, coutures seamless, etc...de participer au développement de l'emploi breton, du rayonnement de la Bretagne, innover et être réactif en étant à l'écoute des tendances et des besoins de nos clients-partenaires, tout en proposant des articles accessibles en prix.

Tout cela nécessite une forte mobilisation qui ne sera sans doute pas suffisante pour permettre l'investissement en fond propre dans cet atelier, mais si nous sommes des centaines, des milliers de bretonnes et de bretons, sportifs ou pas à participer, alors nous serons crédibles et auront le poids suffisant pour convaincre des banques de nous suivre et d'accompagner notre développement !

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer une grande opération d'augmentation du capital social de la SAS Breizh United, en espérant que vous serez nombreuses et nombreux à répondre à cet appel.

Plus nous serons nombreux à y répondre et plus nous serons crédible et les obstacles se lèveront uns à uns.

- **L'OUVERTURE DU CAPITAL SOCIAL À TOUS :**

Dès la création de la SAS Breizh United nous avions choisi ce statut de "Société par actions simplifiée", car elle ouvrait le capital à toutes les bonnes volontés qui voudront accompagner son développement et du même coup permettre à notre association de dégager des financements pour financer ses actions et ses projets.

- **DES ACTIONS DE PRÉFÉRENCES :**

Si le Capital est ouvert à tous, y compris aux professionnels et aux entreprises (à l'exclusion des collectivités), il n'en demeure pas moins que l'association LE CLUB BRETON doit conserver la maîtrise des marques TUATHA© et GM5® et donc pouvoir contrôler les décisions de la SAS BREIZH UNITED afin de poursuivre son objet d'intérêt général, à savoir le financement des actions solidaires, sociales et environnementales de l'association.

SAS BREIZH UNITED

C'est la raison pour laquelle, les actions souscrites au capital de la SAS Breizh UNITED ne donnent pas de droit de vote lors des Assemblées, **MAIS** en contrepartie octroient au souscripteur(s) une priorité pécuniaire et donc **DES DROITS EN DIVIDENDES PRÉCIPITAIRES** (réglés aux porteurs d'actions de préférence avant tout versement aux autres actionnaires).

- **RÉCOMPENSER LES SOCIÉTAIRES IMPLIQUÉS :**

Ce système permet de récompenser prioritairement les sociétaires impliqués dans la vie des marques qui participent à notre développement, à la diffusion de nos produits, articles, innovations, et nous permettront progressivement de conquérir notre place sur un marché très concurrentiel.

- **DES ATOUTS DE TAILLE :**

01 - Celui d'être une entreprise 100% Bretonne et détenue par des bretons motivés et de pouvoir compter sur la diaspora bretonne présente partout sur la planète.

02 - Celui d'être de proposer des marques et des produits BRITTO-CELTES, s'inspirant de la mythologie de notre civilisation, et donc de trouver des relais en Irlande, Pays de Galle, Ecosse et "overseas" pour conquérir le coeur et les esprits de nos cousins celtes, en Europe, en Amérique du Nord et partout où la civilisation celte a essaimé.

03 - Celui d'être une structure oeuvrant strictement pour l'intérêt général avec la seule et unique ambition de permettre le financement des actions du CLUB BRETON et de la BREIZH RUNNER FOUNDATION.

- **DEVENIR SOCIÉTAIRE ET ACHETER UNE OU DES PARTS SOCIALES :**

Le coût de la part sociale est fixé à **10 €uros**.

Vous pouvez choisir de devenir propriétaire de 1, 5, 10 ou 50 parts sociales.

La participation maximum au capital social autorisée individuellement est de 50 parts, soit 500 €uros.

- **COMMENT ACHETER UNE OU DES PARTS SOCIALES :**

C'est simple, il vous suffit d'envoyer un chèque correspondant au montant du total des parts sociales que vous souhaitez acquérir, à l'ordre de la SAS BREIZH UNITED à l'adresse ci-dessous :

SAS BREIZH UNITED
01 Bochard
44690 MAISDON SUR SEVRE

À réception nous vous renverrons un document officiel d'acte d'achat (acte d'acquisition de parts).

Les chèques seront déposés sur un compte bloqué jusqu'à la fin de la période de la procédure d'augmentation du capital.

SAS BREIZH UNITED

➤ REMPLISSEZ LE DOCUMENT CI-DESSOUS (envoyez-le nous en joignant votre règlement)

BULLETIN D'ACHAT DE PARTS SOCIALES

PERSONNE PHYSIQUE

PERSONNE MORALE

NOM : _____ **PRENOM :** _____

DATE DE NAISSANCE : Le ___ / ___ / ___

LIEU : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : ___ **COMMUNE :** _____

TEL : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ **COURRIEL :** _____

NOMBRE DE PARTS SOCIALES :

MONTANT DU REGLEMENT : ___ (nombre de parts) X 10€ =

COUPON à renvoyer accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la SAS BREIZH UNITED

SAS BREIZH UNITED
01 Bochard
44690 MAISDON SUR SEVRE

À réception nous vous renverrons un document officiel d'acte d'achat (acte d'acquisition de parts).

Les chèques seront déposés sur un compte bloqué jusqu'à la fin de la période de la procédure d'augmentation du capital.

SAS BREIZH UNITED

- **DATE DE LA PROCÉDURE D'AUGMENTATION DU CAPITAL :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS BREIZH UNITED a défini à l'unanimité les dates d'ouverture et de clôture de la procédure d'augmentation du capital.

- L'ouverture de la période se fera au 1 Août 2016
- La clôture de la période se fera au 11 Septembre 2016

- **A L'ISSU DE LA CLÔTURE DE LA PROCÉDURE D'AUGMENTATION DU CAPITAL :**

L'acte ou le procès-verbal (PV) constatant l'augmentation de capital de la SAS doit obligatoirement être enregistré, et les droits correspondants payés, au service des impôts des entreprises du lieu du siège social de la société, dans le délai d'un mois à compter de sa date de signature.

Fiscalement les apports faits au cours de la société à l'occasion d'une augmentation de capital et rémunérés par des droits sociaux sont soumis au droit fixe de 375 € (ou 500 € pour les sociétés ayant un capital après apport d'au moins 225 000 €) si l'apporteur prend l'engagement de conserver les titres remis en contrepartie de son apport pendant trois ans.

La décision d'augmentation du capital social fera l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales. L'avis d'insertion doit contenir les mentions suivantes :

- la dénomination sociale (le nom) ;
- la forme juridique ;
- le montant du capital social (ancien et nouveau capital) ;
- l'adresse du siège social ;
- le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire s'est tenue ;
- le numéro de l'article des statuts qui a été modifié.

Devront être déposées au CFE :

- une copie du procès-verbal, certifiées conformes par le représentant légal avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux ;
- une copie des statuts mis à jour, certifiées conformes par le représentant légal ;
- une copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ;
- en cas d'apport en nature, une copie du récépissé du dépôt du rapport du commissaire aux apports au tribunal de commerce. À défaut, deux originaux du rapport du commissaire aux apports.

Le centre de formalités des entreprises assure le dépôt des documents susvisés au greffe du tribunal de commerce qui procède à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés, puis à l'insertion au BODACC (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales).

SAS BREIZH UNITED

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR UN PROJET COLLABORATIF D'INTÉRET GÉNÉRAL !

Alors si comme nous vous croyez dans la force de la Bretagne, de ses valeurs de solidarité, d'humilité, d'engagement d'ouverture et d'innovation, soutenez cette initiative du Club Breton et devenez propriétaire d'une ou plusieurs parts sociales.

Vous l'aurez compris, Breizh UNITED ne recherche pas le profit pour le profit, et nous poursuivons un intérêt bien supérieur, celui d'être en mesure de financer des actions de solidarités et d'éco-responsabilité.

Si comme nous, vous êtes indignés, parfois même frustrés, faîtes un geste d'exception, soutenez notre action, ce sera le meilleur moyen de passer de l'indignation à l'action !

TRUGAREZ D'AN HOLL
MERCI

Karl POINSON
CEO SAS BREIZH UNITED
Tel : 07.85.87.21.05
Mail : karl.poinson [at] breizh-united.bzh

